

Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télééc. : (705) 675-4885

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
langagier@nicke.Laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin
- lecture d'épreuves : Yves Lefier
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

6^e année, N° 30, © octobre 1998

Dans ce numéro :

ADMISSION / AVISEUR / CHERCHER (pour) /
CONSISTER (en, dans, à) / DÉVOUER /
ÉCOLE, COLLÈGE, UNIVERSITÉ /
EXPÉRIENCER / INTERNET /
NOMBRES, SYMBOLES (écriture) / SAUVER



N.D.L.R. Avec ce numéro 30, *Le Langagier* entame sa sixième année de publication. Outil de travail pour bon nombre d'utilisateurs du français dans le milieu universitaire et franco-ontarien, *Le Langagier* vous rappelle qu'il publie un index commode permettant de retrouver rapidement un terme sur lequel vous vous interrogez. Si vous ne possédez pas déjà cet index, demandez-le au 675-1151, poste 4305.

Le Langagier n'invente pas les cas qu'il étudie (il n'a pas suffisamment d'imagination pour le faire!). Il exploite plutôt les suggestions de ses lecteurs et d'autres personnes qui s'adressent à lui pour obtenir un avis sur une question de langue. *Le Langagier* est toujours à la recherche de cas qui pourraient éventuellement intéresser l'ensemble de ses quelque 650 lecteurs. N'hésitez pas à nous envoyer vos suggestions!



ADMISSION

On entend souvent ce terme dans le sens de « entrée », comme dans *les frais d'admission* (pour droits d'entrée), *l'admission* est gratuite (*Free admission*). Rappelons que **admission** exprime toujours l'idée d'une série de règles ou d'étapes qu'il faut franchir avant de pouvoir entrer quelque part. Ex. : « Vous répondez à toutes les exigences de **l'admission** à l'Université », c'est-à-dire : vous répondez aux divers critères qui règlent l'entrée à l'Université. Au cinéma et au spectacle, on ne règle pas votre accès à la salle. Il ne faut donc pas dire : « Les frais d'*admission* sont de 5 \$ la

personne », mais plutôt employer une expression comme **les droits d'entrée**, ou simplement **le coût du billet**.

AVISEUR

Une lectrice s'interroge sur l'expression : *comité aviseur*. (angl. : *Advisory Committee*). On rencontre aussi ce terme dans l'expression fautive : un *aviseur* légal, mon *aviseur* financier. Première constatation : le terme *aviseur* n'existe tout simplement pas en français. Or, *l'aviseur* fournit des conseils. On dira donc : une conseillère pédagogique, un conseiller financier; un comité consultatif.

CHERCHER (pour)

Nous commettons trop souvent cet anglicisme syntaxique qui peut, dans certains cas, provoquer des situations gênantes. Ex. : « Je cherche pour le recteur » veut littéralement dire que le recteur vous a confié la tâche de chercher quelque chose à sa place. Anglais : *to look for*. Pourquoi se compliquer la vie et s'attirer des ennuis de la part du recteur? Dites simplement : Je cherche le recteur (et il sera probablement heureux de vous rencontrer!). Je cherche de la documentation pour mon travail.

CONSISTER (en, dans, à)

Il faut se garder de calquer le verbe anglais *to consist of* et de dire *consister de*. En français, ce verbe n'a que trois formes transitives indirectes : en, dans et à (suivi d'un inf.). Ex. : Ce mobilier consiste en une chaise, une table et un lit. Mon projet consiste à écrire l'histoire du village de Hanmer.

DÉVOUER

Voici un emploi qu'on rencontre souvent dans un milieu bilingue. « Il a *dévoué* son attention à ce problème », calque de l'anglais « He devoted his attention to this problem ». En français, **dévouer** a le

sens de consacrer, c'est-à-dire rendre sacré en dédiant à un dieu, à une divinité. Consultez le dictionnaire aux termes **dévotion, dévot, dévouement**, etc. (**de** = *dei*, Dieu, et **vouer** *vovere*). C'est donc un terme beaucoup trop « relevé » pour convenir au contexte cité plus haut. Il faudrait plutôt dire : il a accordé (prêté, donné) toute son attention à ce problème. Par ailleurs, le verbe est presque sorti d'usage en français moderne et ne s'emploie que dans le domaine du culte.

ÉCOLE, COLLÈGE, UNIVERSITÉ

Une étudiante de l'Université demande pourquoi on ne peut pas dire : « Ce matin, en venant à *l'école*, j'ai rencontré... ». C'est un anglicisme que de donner à **école** le sens très englobant de *school*. La tradition française a préféré des termes différents pour désigner les niveaux secondaire et postsecondaire. Le terme **école** vient de l'ancien français *escole* (lat. *schola*, et grec *skholê*) qui exprimait d'abord l'idée de loisir et d'activité intellectuelle faite à loisir [ah! ces Grecs! Ils savaient dans quel esprit aborder les études! Les Romains aussi, d'ailleurs, puisque l'école romaine portait le nom de *ludus* = jeu (voir le mot ludique)]. En français, le mot **école** est réservé au cycle primaire non spécialisé tandis que les cycles supérieurs portent le nom de lycée, de collège, d'université. Par ailleurs, notons que le mot désigne parfois des établissements où sont enseignées des matières particulières : une école de danse, une école de musique. Cette acception permet de justifier la traduction de *School of Nursing* par **École** des infirmières. Et, à Montréal, vous connaissez déjà l'École polytechnique...

EXPÉRIENCER

L'anglais a emprunté son substantif *experience* à l'ancien français et en a formé le verbe *to experience*. Pour sa part, le terme français est demeuré, pour ainsi dire, stérile, n'ayant donné qu'un dérivé : *inexpérience*. La concurrence est venue

d'une autre souche latine, *experimentare*, dans laquelle vous reconnaissez des mots français comme *expérimenter*, *expérimentateur*, *expérimental*, *expérimentation*, etc. L'ancien français avait *expériment* (passé à l'anglais sans changement : *experiment*), terme qui n'a pas subsisté en français moderne.

Si vous cherchez à rendre l'équivalent de l'anglais *to experience*, il faut donc recourir à l'expression **faire l'expérience de** ou, selon le contexte, au verbe **expérimenter** qui a le sens de connaître quelque chose par expérience, faire des opérations afin d'étudier une chose. Ex. : Vous expérimentez toutes vos facultés en assistant à un film IMAX; on expérimente un nouveau vaccin; on expérimente un nouveau mode de gestion universitaire.

INTERNET (comment citer une source)

Internet constitue maintenant une source d'information incontournable. On y trouve de tout, et surtout des renseignements utiles à la rédaction de travaux, de rapports, d'articles et de livres. Voici quelques suggestions générales qui vous aideront à citer correctement vos sources électroniques. Ouvrages de référence : *Le*

Guide du rédacteur (Bureau de la traduction du gouvernement fédéral); le guide de la bibliothèque de l'Université Laval, www.bibl.ulaval.ca/doelec/doelec29.html

• **Comment citer un site Web** : Auteur (organisme) (date : jour, mois, année de la consultation), Titre de la page d'accueil (type de support). Adresse URL.

Ex. : Université Laurentienne (page consultée le 25 octobre 1998) *Bienvenue à l'Université Laurentienne* (en ligne) <http://www.laurentian.ca>

• **Comment citer un ouvrage individuel** : Auteur. (date). *Titre* (édition), (Type de support) Adresse par gopher: Répertoire : Fichier

Ex. : Clinton, Bill (1992), *Clinton/Gore on issues of concern to gays and lesbians* (en ligne) Adresse par FTP : nptn.org Répertoire : pub/campaign.92/clinton.dir Fichier : c71.txt

• **Comment citer un périodique électronique** : Auteur (année, mois). « Titre de l'article ». *Titre du périodique* (type de support), volume no., pagination. Adresse URL.

Ex. : Le Langagier (sept.-oct. 1997), « Assignation » *Le Langagier*, (en ligne), 5^e année. Adresse : <http://www.laurentian.ca/français/>.

• **Un article dans une monographie électronique** : Auteur (date : jour, mois, année de la consultation), « Titre de l'article », In (auteur)/ *titre* (date) (Type de support)., Adresse URL.

Ex. : Boudon, Raymond (page consultée le 2 octobre 1998). « L'objectivité des valeurs », In Langlois, Simon et Yves Martin, *L'horizon de la culture : hommage à Fernand Dumont* (1996) (En ligne). Adresse URL : <http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/pul/dumont/fdchap13.html>

Les exemples ci-dessus peuvent servir de modèles lorsqu'on cite d'autres types de ressources électroniques telles qu'un cédérom, une base de données, un disque optique compact, etc. Le principe demeure toujours le même : la référence doit être suffisamment complète pour permettre à un autre usager de retrouver et de consulter les sources que vous citez.

SAUVER (de l'argent)

Si le rôle des mots est de traduire notre pensée, méfions-nous! Ils ont aussi le pouvoir de la trahir! On entend souvent : Pendant l'été, j'ai *sauvé* mon argent pour mes frais de scolarité. C'est une personne qui a *sauvé* toute sa vie! Dans ces expressions, le verbe **sauver** signifie littéralement que la personne a *sauvé* son argent de la destruction (ce pourrait être le cas, d'ailleurs, s'il y a eu un sinistre à la maison!).

Consultons d'abord le dictionnaire anglais : le verbe *to save* est un emprunt à l'ancien français **sauver**, terme qui désignait entre autres le fait de secourir, de faire échapper à un danger, de conserver intact. L'anglais a ajouté à ces sens d'origine celui de *to set aside for future use*, sens que la langue française n'a pas acquis mais qu'elle rend par **économiser**, **épargner**, **ménager**, **lésiner**. Il ne faut pas dire : mon ordinateur me permet de *sauver* du temps, mais **d'économiser**, **d'épargner** du temps. On peut aussi dire : mon ordinateur me permet de **gagner** du temps. L'expression anglaise *to save one's energy*, se rend par **ménager** son énergie, ses efforts. Pour rendre le sens de « éviter, écarter un résultat désagréable » l'anglais utilise toujours le verbe *to save*, mais le français, qui avait pourtant ce sens avant le XVII^e s., le rend maintenant par **éviter**, **épargner**. Ex. : Vous vous éviterez (épargnerez) bien des ennuis en remettant tous vos travaux à temps!

Nouveaux membres du personnel

Si vous ne figurez pas sur notre liste d'envoi, il suffit de nous le signaler (poste 4305) et *Le langagier* vous sera envoyé gracieusement du Département de français!

NOMBRES, SYMBOLES (écriture)

Les utilisateurs du français en milieu bilingue auront remarqué que cette langue a adopté des façons « particulières » d'écrire les nombres, les symboles, les abréviations, etc. En fait, rien de trop « particulier » puisque le Canada a adopté le système ISO (Organisation internationale de normalisation). *Le Langagier* vous propose d'examiner avec lui quelques usages anglais et français.

Anglais	Français
1,500	1 500
US\$25,000.00	25 000 \$US*
*Noter en français les espacements, l'absence des zéros décimaux et l'emplacement du symbole monétaire.	
0.05¢	5 ¢
\$1.25	1,25 \$
1.5 km	1,5 km
15%	15 % (aussi : 15 p. 100, ou 15 p. cent)*
*Noter en français l'espace entre le symbole et le chiffre.	
2.3 million dollars	2,3 millions de dollars
Eighty-four	Quatre-vingt-quatre
One hundred and ten	Cent dix*
*Noter en français l'emploi du trait d'union entre les éléments qui sont l'un et l'autre inférieurs à cent.	
First (1 st)	Premier (1 ^{er} , fém. 1 ^{re} , fém. plur. 1 ^{res})
Second (2 nd)	Deuxième (2 ^e)
Fifth (plural)	Cinquièmes (5 ^{es})*
21 st Century	XXI ^e siècle
*Les formes 1 ^{ère} , 2 ^{ème} ou 2 ^{ième} , sont à éviter.	
1989-99	1998-1999
Ticket #10	Billet n° 10 (plur. n ^{os}) Aussi : numéro.
10 ft.	10 pi *
(*mais dans le cas du chiffre écrit en lettres = quarante <u>pi</u> eds)	
255 Dowling Street	255, rue des Érables

Vous trouverez des renseignements additionnels dans *La Grammaire en tableaux* de Marie-Ève de Villers.